

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2024

Date de convocation :
15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
15 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance :
Marie-Ange MARGUERITE

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Guylène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Thierry BAILLEUX a donné pouvoir à André CHAUVIN, Nicolas MOREL a donné pouvoir à René VAUCORET, Emmanuel HAMON a donné pouvoir à Nathalie LE ROUX, Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER.

Absent excusé :
Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON

PERSONNEL COMMUNAL – REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES DE L'ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2024-AGPC-02-03

Pour répondre aux besoins de la direction enfance jeunesse culture, le recours à des vacataires est nécessaire pendant les périodes de vacances scolaires.

La rémunération de ces derniers avait été revalorisée en octobre 2018.

Compte tenu du contexte inflationniste (+ 5,2 % en 2022 / + 6,4 % en 2023) et de la concurrence entre les communes pour recruter des animateurs pendant les vacances scolaires, il est proposé de réévaluer le montant des vacations à compter du 1^{er} juillet 2024.

Montants actuels :

Fonctions exercées	Rémunération brute / jour
Directeur	88,63 €
Directeur adjoint	73,86 €
Animateur diplômé	66,88 €
Animateur stagiaire	55,92 €
Aide animateur	39,77 €
Indemnité de nuit	12,28 €

Montants à compter du 1^{er} juillet 2024 (revalorisation de 10 %) :

Fonctions exercées	Nouvelle valeur – Rémunération brute /jour
Directeur	97,49 €
Directeur adjoint	81,25 €
Animateur diplômé	73,57 €
Animateur stagiaire	61,51 €
Aide animateur	43,75 €
Indemnité de nuit	13,51 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 mars 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** cette proposition ;
- ▶ **PRÉCISE** que cette revalorisation sera applicable pour les vacances estivales (préparation incluse) ;
- ▶ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 ;
- ▶ **CHARGE** le maire ou un adjoint de l'exécution de cette délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 25 mars 2024

Le maire,

Jean-Pierre THIOT

